

région. Un grand nombre des premiers colons du lac avaient été à son service quelque temps et continuèrent, par la suite, à travailler à ses chantiers. Tout de même, Pothier refusa de leur accorder les titres de propriété qu'ils sollicitaient.

En 1844, les colons apprirent que la seigneurie allait être vendue par le shérif des Trois-Rivières, le 3 novembre de cette année-là. Ils craignirent, avec raison, que le nouveau seigneur ne cherchât à les déposséder de leurs propriétés; aussi ils se hâtèrent de signer une requête demandant au gouvernement d'annuler les ordres en conseil de 1825. Ils alléguaient que le gouverneur avait été induit en erreur; qu'on lui avait donné à entendre que le lac Maskinongé touchait à la seigneurie; que le gouverneur n'avait certainement pas voulu faire une nouvelle concession, mais qu'il avait cru plutôt confirmer une concession faite antérieurement. Les requérants terminaient en demandant qu'on leur accordât des titres en franc alleu.

Nous n'avons pas vu la réponse du gouverneur à cette supplique; mais nous savons que les ordres en conseil, passés en 1825, ne furent pas résiliés, et que, d'un autre côté, ces censitaires malgré eux ne furent pas molestés par les nouveaux seigneurs.

Nous devons dire que la généralité des colons de langue anglaise qui vinrent se fixer au lac, n'étaient pas fanatiques, et qu'ils entretenirent les meilleures relations avec les colons de langue française.

Il y eut un grand nombre de mariages entre catholiques et protestants et, presque toujours, le contractant protestant abjurait et devenait catholique. On vit souvent des enfants nouveau-nés dont le père et la mère étaient protestants, présentés au missionnaire catholique pour être baptisés.

Quelques-uns des colons irlandais qui avaient dû quitter leur malheureux pays, à cause des mauvais traitements qu'un gouvernement despotique leur faisait endurer, avaient gardé une certaine rancune contre leurs persécuteurs. Contrairement à ce qui se fait aujourd'hui, et précisément parce qu'ils avaient dans l'âme le souvenir plus frais de la générosité des nôtres pour eux, lors de leur arrivée dans nos ports, ces Irlandais prirent fait et cause pour les Canadiens-français, contre le gouvernement arbitraire qui administrait le Canada avant l'Union. Les Morrison, les Monday, les Doyle, les Remington, les Goudie, pour ne nommer que ceux-là, combattirent côte à côte avec les partisans du gouvernement responsable.

Les actes en conseil de 1825 firent diminuer considérablement l'arrivée des colons anglais. Néanmoins, la sollicitude du gouverne-